

FOUCHERES

DICRIM

(Document d'Information Communal sur les **R**isques **M**ajeurs)



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

Document à conserver

***Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation
de la sécurité civile.***

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. »

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une TRES GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de **TOUS**, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs type de risques :

Les risques naturels

(inondation, mouvement de terrain,...)

Les risques technologiques

(industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie,...)
etc...

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



l'événement : l'aléa



les enjeux



le risque

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « **les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent** ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **FOUCHERES** peut être exposée.

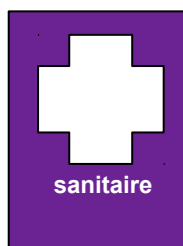
Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

A quels risques sommes-nous exposés à **FOUCHERES?**



- Le risque « **inondation** » : par **débordement de « La Seine »** qui peut recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain. A signaler la présence de 2 **fossés** qui n'occasionnent pas de débordements ainsi que des **remontées de la nappe phréatique** à plusieurs endroits de la commune.
- Le risque « **Transport de Matières Dangereuses (TMD)** » avec la proximité **de la voie ferrée Troyes/Polisot, de la RD 671 et des canalisations de gaz existante et projetée (Arc de Dierrey)**, qui assurent le transport de matières dangereuses diverses.
- Le risque « **retrait gonflement des argiles – aléa faible** » qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau dans le sol peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté.



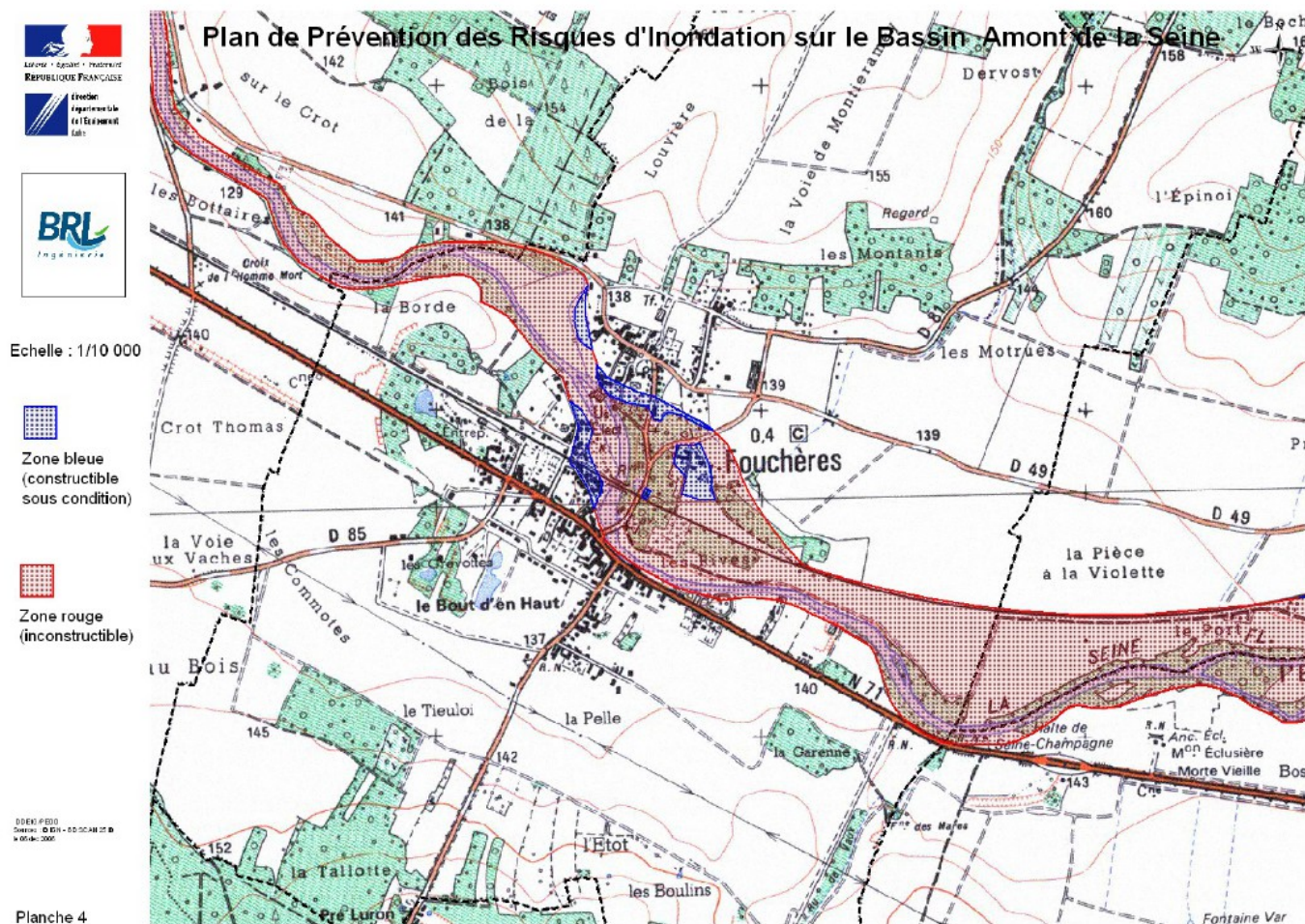
- Le risque « **météorologique** » : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.
- Les risques « **sanitaires** » : pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

Risque inondation

CARTE DU PPRI « SEINE AMONT »

(à noter que ce plan est entré en révision en juillet 2014 ; le plan actuel est toujours en vigueur.)



La présence d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI SEINE AMONT) approuvé, a obligé la commune à réaliser un PCS (**P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde) et ce DICRIM (**D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs). Le **PCS** est consultable en Mairie.

Un système d'alerte de la population a été défini, et un recensement des moyens humains et matériels a été réalisé.

De cette manière, cette commune se trouve, aujourd'hui, mieux armée pour faire face à d'éventuels événements.

Repères de crue sur la commune

Crue historique	Localisation	Cote nivelée NGF
1866/ 1910	Plaque en fonte scellée sur l'escalier en amont rive gauche du pont sur la Seine	135,82
1910	Ruelle qui descend à la Seine depuis la place de la Vierge – Plaque scellée sur le mur	136,60

Plus de renseignements auprès de la DDT Bureau Risques et Crises à l'adresse: ddt-srrc-brc@aube.gouv.fr



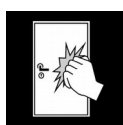
Alerte de la population

- En cas d'événement majeur, un élu et un suppléant ont été choisis pour diffuser l'alerte, avec des messages pré-établis, sur les 2 rives de la Seine

La population sera alertée suivant le risque:

- par téléphone
- en porte à porte
- avec les porte-voix

Les consignes complémentaires seront diffusées par porte-voix



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix

Exemples de messages à diffuser

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.



ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :

radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



POINTS DE RASSEMBLEMENT :

Pour la rive droite « l' église »

Pour la rive gauche « la salle polyvalente »



Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 TYPES D'INONDATION EXISTENT

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



le risque

Le risque à FOUCHERES

FOUCHERES est concernée par l'inondation lente de plaine et les remontées de nappe phréatique (vers le restaurant). La Seine à proximité des habitations, peut engendrer des débordements qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser. La commune peut se trouver coupée en deux par la montée des eaux. Le passage par la voie ferrée peut, par contre, être une solution d'urgence de passage entre les deux rives.

Les mesures de prévention

En 2006, un **Plan de Prévention des Risques Inondations** a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et règlemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune (à noter que ce plan est entré en révision en juillet 2014 ; le plan actuel est toujours en vigueur.)

Plus d'infos sur
www.prim.net Et
www.aube.gouv.fr

Les moyens de surveillance et l'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère <http://www.vigicrues.gouv.fr> (site de prévision des crues).

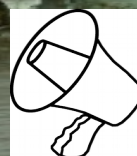
Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le Maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement.



inondation lente

Consignes
complémentaires
données par
porte-voix.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



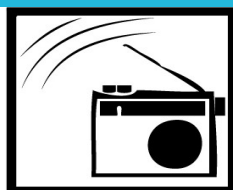
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule

Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

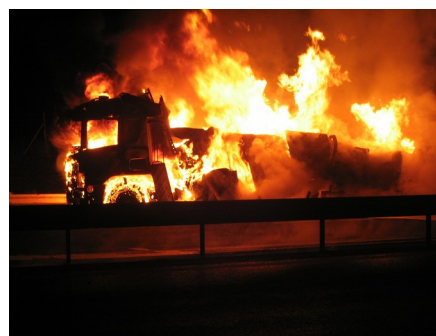


Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à FOUCHERES

La commune est traversée par la **voie ferrée Troyes-Polisot** et la **RD 671**, cernée par le **gazoduc** existant au nord et le **projet de l'Arc de Dierrey** au sud, sur lesquelles transitent des transports de matières dangereuses.

Les principaux dangers concernant ces transports sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.



Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans d'organisation départementale des secours (**Plan O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposé notamment à l'arrière droit du véhicule (quelques exemples de logos).



Matières
explosives



Gaz



Matières
inflammables



Solides
inflammables



Matières
spontanément
inflammables



Matières
comburantes



Matières
toxiques



Matières
radioactives



Plus d'infos: <http://www.andra.fr/> « classement du transport des matières dangereuses »



transport de
marchandises
dangereuses



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).

Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.

Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Ne téléphonez pas.
Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

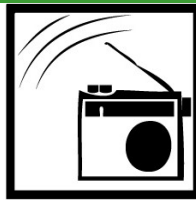
Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



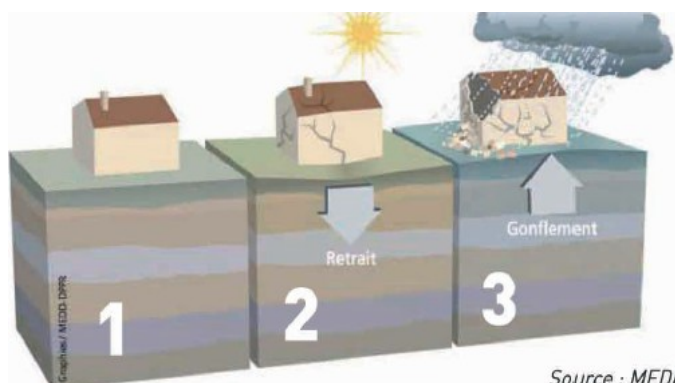
N'allez pas chercher vos enfants à l'école



mouvements
de terrain liés
à la sécheresse

Risque mouvement de terrain: le retrait gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

Le risque à FOUCHERES

La commune se situe sur une zone d'**aléa faible** pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent; mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

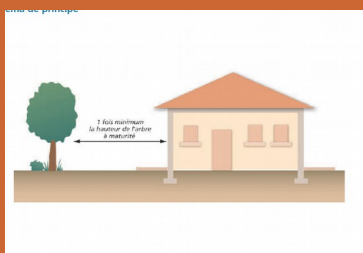
Toute la commune est concernée par un sol argileux.

Les mesures de prévention

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF.

<http://www.prim.net> (ou vous la procurer à la DDT de l'Aube (Bureau Risques et Crises))

Comment faire pour prévenir les dégâts?



Éloigner la végétation du bâti:
les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



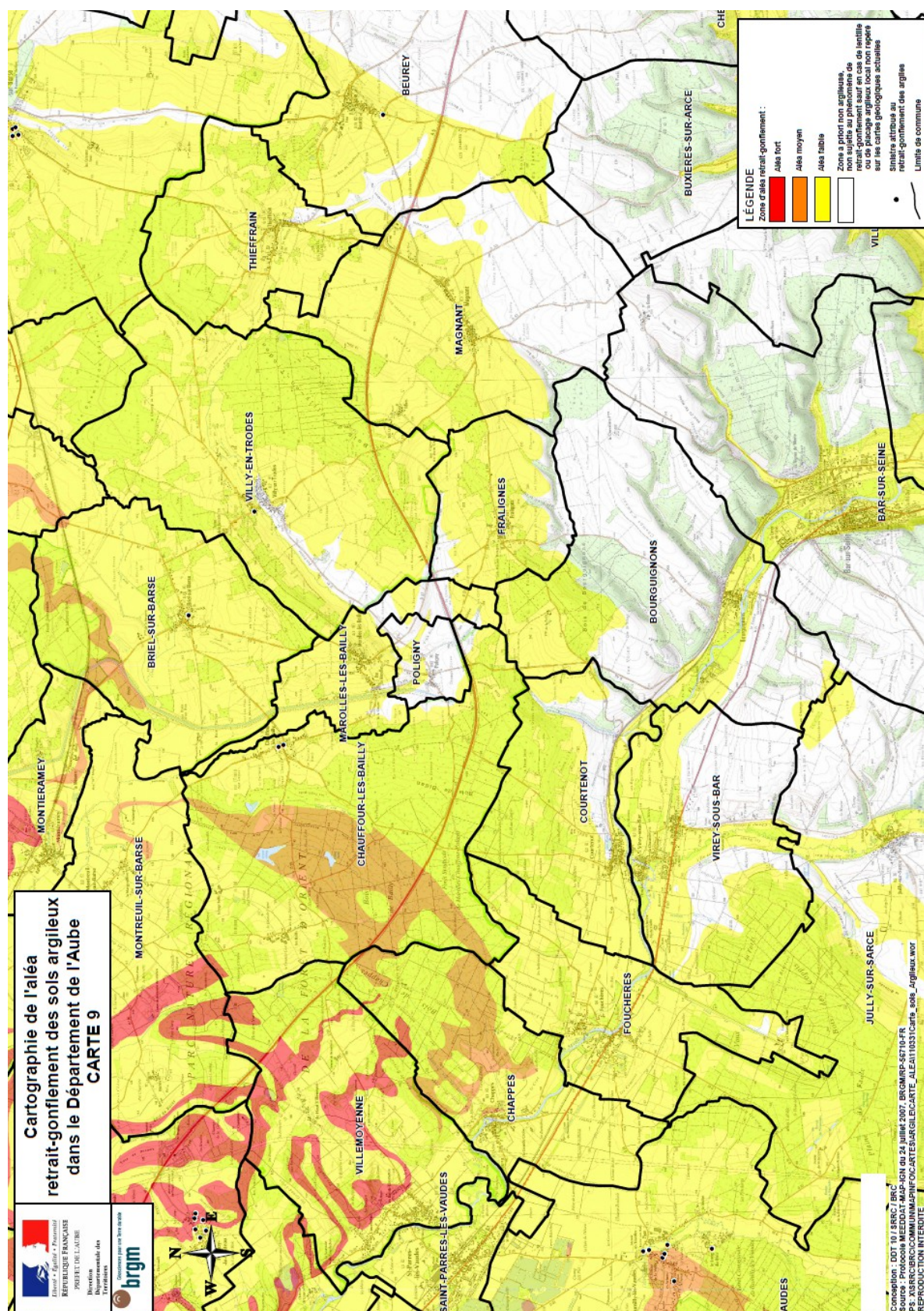
Réaliser une structure étanche autour du bâtiment

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur www.argiles.fr



mouvements
de terrain liés
à la sécheresse

Carte retrait-gonflement des argiles « aléa faible »





Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets

Vents violents, précipitations intenses.. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à FOUCHERES

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



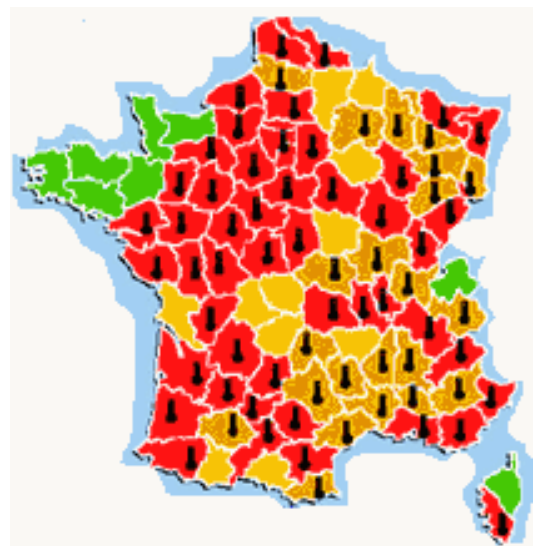
Pluie-inondation



Canicule



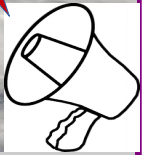
Orages





Alerte en porte à porte. Consignes complémentaires par porte-voix.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



DES AUJOURD'HUI

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée:

Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.

Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.

Si vous devez sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



Risques sanitaires: pandémie grippale

Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque à FOUCHERES

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de **FOUCHERES** peut-être exposée aux risques de pandémie.



Les mesures de prévention

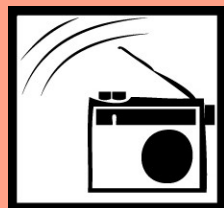
La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



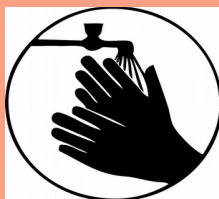
Face aux différents cas de grippe aviaire rencontrés dans plusieurs pays, et au risque de survenue d'une pandémie grippale, l'Etat a élaboré un **Plan National de protection contre les pandémies**. Des **exercices locaux** et nationaux permettent de tester régulièrement ce plan et de préparer les acteurs.

Le « **guide pratique de la vie quotidienne en cas de pandémie** » est également consultable sur <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>.

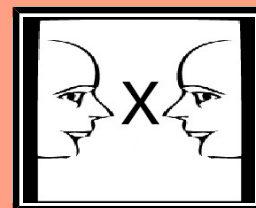
Les bons réflexes !



Ecoutez la
radio



Lavez vous régulièrement
les mains au savon et/ou
avec une solution
hydroalcoolique



Evitez tout
contact avec une
personne malade



Risques sanitaires: Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



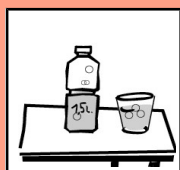
Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



Les numéros utiles

Mairie de FOUCHERES 03 25 40 72 45 - Fax :03 25 40 76 29
Mail : foucheres.mairie@wanadoo.fr
En cas d'urgence portable du Maire 06 19 81 09 29

Préfecture de l'Aube :
Troyes 03 25 42 35 00 <http://www.aube.gouv.fr/>

**Direction Départementale
des Territoires (DDT)**
- Agence Sud-Est : Bar sur Aube 03 25 92 53 10
- Siège DDT : Troyes 03 25 71 18 00 <http://www.aube.gouv.fr/>

Pompiers 18 (portable 112)

Police/gendarmerie 17

SAMU 15

ERDF 09 726 750 10
GRDF 0800 473 333

**Conseil Général
Centre routier** 0800 12 10 10 [http://www.cg-aube.fr :
transport/routes](http://www.cg-aube.fr : transport/routes)

Météo France 08 92 68 02 80 www.meteo.fr

Écoutez les informations :
CHAMPAGNE FM 97.5
FRANCE BLEUE 100.8
et CANAL 32

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivants :

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>
- <http://www.prim.net> - Portail de la prévention des Risques Majeurs